

Paris 29 Janvier 1865

M. Mouton à Samme

Monsieur et cher frère spirituel

Profondément touché des preuves de
courage et de dévouement ^{que} ~~ont~~ plusieurs
de nos frères de Samme et de St
~~Jean d'Angely~~ ont fait ~~par~~ donner
dans la malheureuse affaire d'Alloire,
plus l'honneur de nous envoyer
ce ~~est~~ ~~un~~ ~~ad~~ ~~resse~~ ~~pour~~ ~~vous~~
Serai-je ~~très~~ reconnaissant de vouloir
bien leur commander ~~par~~ de votre
part, et de celle de la Société de Paris
en même temps que vous prie
de recevoir mes très vives félicitations
pour votre dévouement personnel
à votre cause.

La Société de Paris fut d'une et
l'opération malheureusement défectueuse
Alloire, elle avait en fait une
souscription qui fut élevée à 200 fr.
Je vous prie d'être sûr d'une avec
les circonstances. Les vœux formelle
de la Société et qu'elle soit appliquée

Paris 22 janvier 1865.

M. Vincent à Sonnac.

Monsieur et cher frère spirite,

Profondément touché des preuves de courage et de dévouement que plusieurs de nos frères ont données dans la malheureuse affaire d'Hillaire, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une adresse que je vous serai très reconnaissant de vouloir bien leur communiquer de ma part, et de celle de la Société de Paris, en même temps que je vous prie de recevoir mes sincères félicitations pour votre dévouement personnel à notre cause.

La Société de Paris s'est émue de la position malheureuse de la femme Hillaire ; elle a fait en sa faveur une souscription qui s'est élevée à 200 fr. Je vous envoie cette somme avec prière d'en être le dispensateur, <selon> les circonstances. L'intention formelle de la Société est qu'elle soit appliquée aux besoins personnels de la femme Hillaire et non aux frais du procès.

Je vous serai obligé de m'en accuser réception, et de me donner en même temps les noms exacts, profession et demeure, de ceux qui se sont montrés dans cette circonstance dignes du titre de spirites.

J'envoie copie de l'adresse ci-incluse à M.^r le docteur Chaigneau pour les spirites de S.^t Jean d'Angely.

Recevez cher Monsieur, mes fraternelles <salutations>,
A.K.

Paris, 22 de janeiro de 1865.

Senhor Vincent, em Sonnac.

Senhor e caro irmão espírita,

Profundamente tocado pelas provas de coragem e devotamento que deram vários de nossos irmãos, no infeliz caso de Hillaire, tenho a honra de enviar-lhe, aqui, um memorial a eles destinado por mim e pela Sociedade Espírita de Paris. Muito grato lhe ficarei pelo favor de o comunicar a todos, ao mesmo tempo que lhe peço queira receber minhas sinceras felicitações pela sua dedicação à nossa causa.

A Sociedade Espírita de Paris comoveu-se pela situação infeliz da família de Hillaire; fez em favor dela uma subscrição que se elevou a 200 francos. Envio-lhe esta soma com o pedido de ficar como distribuidor, segundo as circunstâncias. A intenção formal da Sociedade é que ela seja aplicada às necessidades pessoais da referida família e não às custas do processo.

Ficar-lhe-ei grato pelo favor e de acusar o recebimento desta e de me enviar, ao mesmo tempo, os nomes completos, profissão e residência dos que se mostraram, nesta circunstância, dignos do título de espíritas.

Envio cópia do incluso memorial ao doutor Chaigneau, para conhecimento dos espíritas de Saint-Jean-d'Angely.

Receba, caro senhor, minhas fraternais saudações,
Allan Kardec.